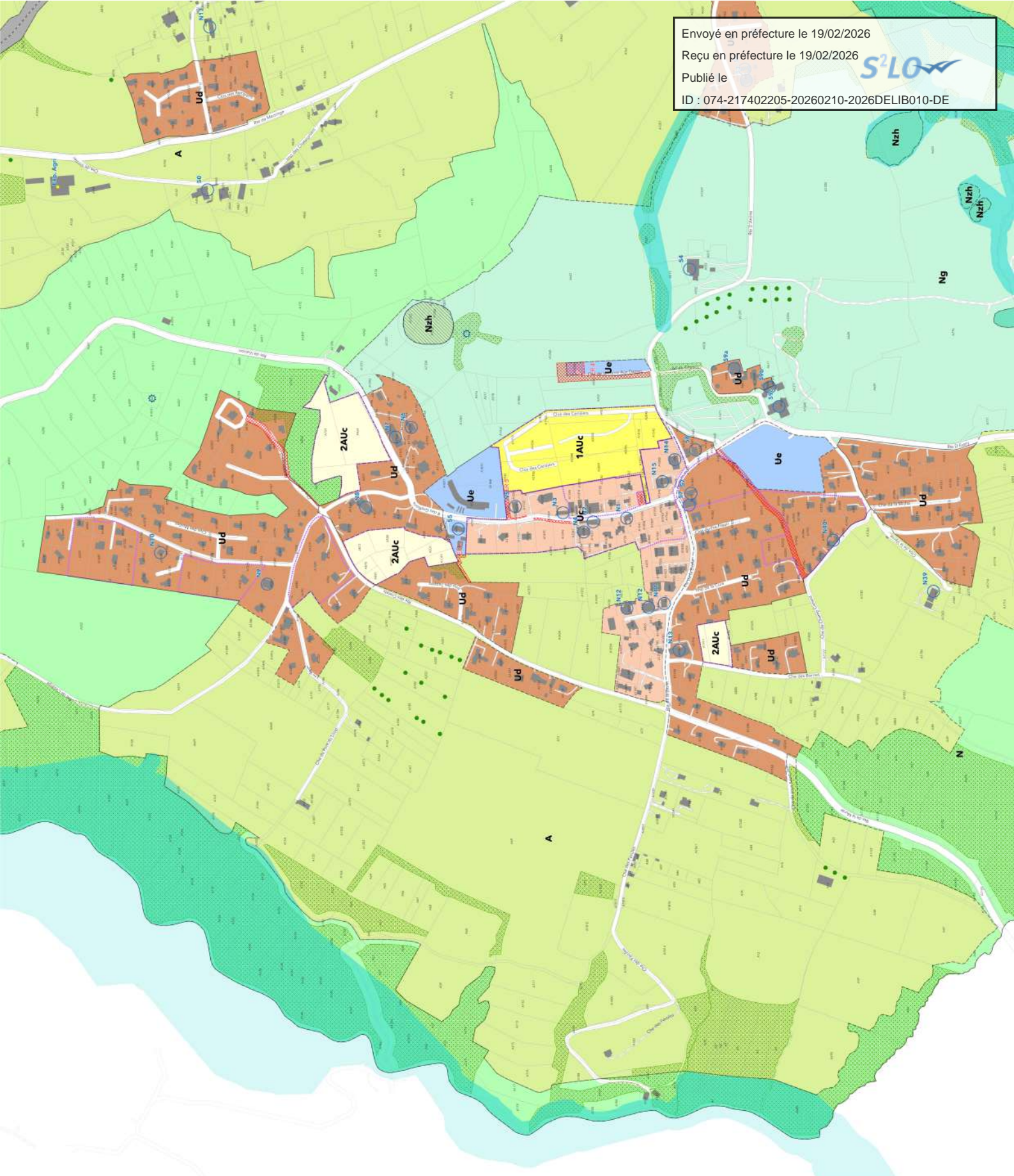


Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

ID : 074-217402205-20260210-2026DELIB010-DE



**zonage**

- Ud : Zone à urbaniser de manière organisée avec application des règles de la zone Ue, ou pour un autre type d'occupation d'aménagement ou à partir de 2029
- Ue : Zone à urbaniser de manière organisée avec application des règles de la zone Ue
- Ng : Zone agricole
- Nzh : Zone naturelle
- N : Zone naturelle humide
- MAU : Centre d'Esery et secteur de transition entre l'urbain et la périphérie
- MA : L'Estuaire, autres bassins et secteur périphérique
- MA2 : Secteur d'accueil des équipements
- MA3 : Secteur d'accueil des activités commerciales, artisanales, industrielles ou à développer

**prescriptions linéaires**

- MAU : Autres prescriptions et éléments à préserver au titre de l'article L.151-23
- MA : Bâtiments patrimoniaux repris au titre de l'article L.151-19

**prescriptions ponctuelles**

- MAU : Agénésie remarquable à préserver au titre de l'article L.151-19

**prescriptions surfaciques**

- MAU : Espaces boisés remarquables
- MA : Limitation de la commercialité pour des usages environnementaux
- MA2 : Secteur comparant des orientations d'aménagement et de programmation (SAP)

**Informations ponctuelles**

- MAU : Exploitations agricoles espérées

**Informations surfaciques**

- MAU : Trame bocagère
- MA : Zones humides (environnemental)

**REIGNIER ESERY**

**MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE REIGNIER ESERY**

**4- PLAN DE ZONAGE**  
4-c Zoom sur Esery

1:2 000

Document certifié conforme par M. le Maire et le conseil municipal de la commune de REIGNIER-ESERY de 2019/02/2026 approuvant la modification N°4 Le Maire.

Lucas PUGNIN

REIGNIER ESERY

ESPACE NUMÉRIQUE